

InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier



Bulletin de préconisation n° 27 du 11/11/19

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

Rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RESUME DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

Les populations de mouches restent importantes dans les vergers mais la tendance est à la baisse. Dans la majorité des situations de production, il n'est plus nécessaire de renouveler la protection phytosanitaire.



Dalmaticose

Avec la baisse des températures peu de nouvelles contaminations ont été observées. Les conditions climatiques récentes (fortes précipitations et épisodes de vent importants) ont favorisé l'assainissement des vergers (chutes des olives nécrosées).



Oeil de paon/Cercosporiose

Les conditions climatiques récentes ont été favorables à l'apparition de nouvelles contaminations, principalement dans les vergers sévèrement touchés au printemps. Renouvelez la protection cuprique dès que possible en fonction de la date de récolte.



Brunissement

Des symptômes importants de brunissement ont été observés dans certaines régions à variétés sensibles (Tanche, Salonenque et Aglandau). En cas d'apparition de symptômes, ne tardez pas à récolter.



Maturité

Le déroulement de la maturité a été fortement perturbé par les récentes précipitations

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de





MOUCHE

Observations

D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°27 du 11 novembre 2019, les captures de mouches sont encore importantes pour la saison mais la tendance est à la baisse. Les niveaux de dégâts observés sont toujours très hétérogènes selon les secteurs, les parcelles et les conditions de production (charge en fruits, itinéraire technique, nombre de traitements réalisés...)

Évaluation du risque

Pour les olives à huile : avec la baisse des températures mesurées, la diminution de l'activité des mouches observée et l'avancement des récoltes, le risque est faible.

Pour les olives noires de table : comme la récolte est plus tardive, il faut rester vigilant sur l'évolution des conditions climatiques. Le niveau de risque est à corréliser à la date de récolte envisagée et à l'évolution des conditions climatiques et des populations de mouches dans le verger

Préconisation

Récolte à huile : avec la baisse des températures il n'est pas nécessaire de renouveler la protection phytosanitaire car les nouvelles piqûres n'auront pas d'impact sur la qualité de l'huile. Fixez la date de récolte en fonction de la maturité des olives (voir page 5), des dégâts observés et de l'ouverture de votre moulin. Pensez à récolter en priorité les vergers présentant des dégâts importants de mouches et transportez rapidement les olives au moulin (pas de stockage) pour limiter le risque de dégradation de la qualité de l'huile.

Olives noires de table : Selon l'évolution des conditions climatiques et des populations de mouches dans les vergers, il peut-être nécessaire de renouveler votre protection phytosanitaire. Le choix de votre stratégie de protection devra tenir compte des conditions climatiques (risque de lessivage par les précipitations) et des délais d'application avant récolte des produits utilisés.

Matière active	Résistance au lessivage par les pluies	Persistance d'action	Délai d'application avant récolte
Kaolin : 1 000 g/kg	20 mm cumulés	selon l'érosion par le vent. Renouvellement conseillé une fois par mois.	pas de DAR
Kaolin : 99%			28 jours
Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg			28 jours
Spinosad : 0,02 %	10 mm cumulés	moins de 5 jours	7 jours
Deltaméthrine : 15 g/L	20 mm cumulés	10 jours	7 jours
Lambda cyhalothrine : 100 g/L	20 mm cumulés	10 jours	7 jours
Phosmet : 500 g/kg	50 mm cumulés	10 jours (PH 5)	28 jours

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



DALMATICOSE

Observations

Les récentes intempéries (vent et précipitations) ont assaini le verger car de nombreuses olives présentant des symptômes de dalmaticose ont chuté. Peu de nouvelles contaminations ont été observées dans les vergers.

Évaluation du risque

Récolte à huile : Le risque est à corréliser au risque « mouche de l'olive ». Avec la baisse des températures et la diminution de l'activité des mouches le risque est relativement faible sur la majorité des secteurs. Il convient de surveiller l'évolution des dégâts sur les vergers sensibles, non protégés contre la mouche et qui seront récoltés tardivement.

Récolte pour l'olive noire de table : en verger sensible, le niveau de risque est plus élevé, en raison du risque de déclassement des fruits abîmés.

Préconisation

Récolte à huile : il n'est pas nécessaire de renouveler la protection phytosanitaires dans les vergers qui seront récoltés d'ici la fin du mois de novembre. Pour les autres vergers, soyez attentif à l'évolution des températures et des dégâts. Il peut-être nécessaire de récolter plus précocement pour limiter les dégâts et les chutes.

Récolte pour l'olive noire de table : Selon l'évolution des conditions climatiques et des populations de mouches dans les vergers sensibles, il peut être nécessaire de renouveler votre protection phytosanitaire. Le choix de votre stratégie de protection devra tenir compte des conditions climatiques (risque de lessivage par les précipitations) et des délais d'application avant récolte des produits appliqués



OËIL DE PAON/CERCOSPORIOSE

Observations

Les conditions climatiques (précipitations et températures) des semaines précédentes ont été favorables à l'apparition de nouvelles contaminations. De nouveaux foyers ont été observés dans les vergers sévèrement touchés au printemps dernier.

Les conditions annoncées pour les semaines à venir, peuvent être propices à la dispersion et à la germination des spores. Soyez attentif aux prévisions météorologiques sur votre secteur.

Évaluation du risque

Le risque est proportionnel au risque de précipitations et aux défoliations rencontrées au printemps dernier : le risque est globalement modéré sur l'ensemble des secteurs.

Préconisation

Si le verger a été sévèrement touché au printemps dernier, il est possible de renouveler la protection, en fonction de l'avancement du chantier de récolte :

- **récolte en cours ou sous 15 jours :** renouvelez votre protection après récolte.

- **récolte dans plus de 15 jours** : il est possible d'appliquer une spécialité à base de cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal et de la dose homologuée pour le produit utilisé). **Vérifiez le délai d'application avant récolte et le stade maximal BBCH d'application de la spécialité employée** (consulter le cahier de l'oléiculteur) Si la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal est déjà atteinte, renouvelez votre protection après récolte et reportez-vous sur une spécialité à base de dodine (non utilisable en agriculture biologique).
- **récolte terminée** : une spécialité à base de cuivre peut être appliquée à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal et de la dose homologuée pour le produit utilisé). Vérifiez le stade maximal BBCH d'application de la spécialité employée (consulter le cahier de l'oléiculteur) Si la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal est déjà atteinte, reportez-vous sur une spécialité à base de dodine (non utilisable en agriculture biologique).

Pour rappel, la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations. Pour garantir l'efficacité du traitement, il convient d'appliquer la bouillie sur un matériel végétal relativement sec et s'assurer d'avoir un créneau d'au moins 6 heures (temps de séchage) entre votre application et les prochaines précipitations.

Brunissement



👉 Observations

L'humidité ambiante des vergers, suite aux récentes précipitations, ainsi que les températures relativement douces de ces dernières semaines ont favorisé le développement du brunissement dans certains vergers. De nombreux dégâts ont été observés principalement dans certaines régions (Var, Drôme et Bouches-du-Rhône)

👉 Évaluation du risque

Le niveau de risque doit être corrélé à la sensibilité variétale et à la charge des arbres en fruits.

Hormis les prédispositions variétales, de nombreux facteurs tendent à favoriser l'apparition du brunissement : ce sont principalement les conditions climatiques douces et humides à l'automne, une faible charge en fruits associée à une forte vigueur végétative et une fumure déséquilibrée qui peuvent être à l'origine de cette maladie

👉 Préconisation

En cas d'apparition des symptômes, il est fortement conseillé d'avancer la date de récolte sur les variétés sensibles dont la charge en fruits des arbres est faible à moyenne. A vouloir repousser la récolte, la chute des olives peut être importante et la qualité de l'huile ne peut que se dégrader



Maturité

Le déroulement de la maturité a été fortement modifié par les récentes précipitations. En particulier, les arbres, en culture non irriguée, ont en quelque sorte rattrapé l'éventuel retard en lipogénèse dû au manque de disponibilité en eau au cours des semaines antérieures. Nous avons ainsi, pour les variétés tardives en particulier, de fortes disparités dans les profils organoleptiques. Les huiles de vergers non irrigués sont par exemple très amères pour la variété Picholine et très

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ardentes pour la variété Aglandau. L'Olivière est toujours parmi les plus tardives, avec la Rougette de l'Ardèche. Sur ces deux variétés, l'amertume peut être particulièrement marquée. Pour la Tanche, l'amertume a nettement remonté avec la pluie. Ceci dit, les choses pourraient rentrer dans l'ordre avec la période de rafraîchissement entamée, qui devrait entraîner un adoucissement progressif des huiles et une augmentation de rendement dus à la perte en eau. La lipogénèse va par contre s'arrêter net si les températures moyennes passent en dessous de 10°C.

Nous insistons sur la nécessité de récolter les parcelles touchées par la mouche, avant que les dégâts ne s'accroissent par la progression des nécroses et des moisissures, et de récolter au plus tôt les parcelles sensibles au brunissement. La Salonenque et le Bouteillan, variétés très sensibles en situation de faible charge, devraient déjà être récoltées. Il s'agit maintenant essentiellement de la Tanche, et de l'Aglandau en situation de faible charge. Pour cette dernière, le gain espéré en terme de prix de revient de l'huile, (sur des arbres non touchés par le brunissement...), est de l'ordre de 10% sur deux semaines, alors que la perte par chute peut aller jusqu'à 100%!

Pour la planification de la récolte, il faut aussi prendre en compte le risque de gel, qui commence statistiquement à apparaître en semaine 46, et de façon beaucoup plus marquée **en semaine 48**

Échantillons des semaines 44 et 45	Lipogénèse	Maturité aromatique	Maturité de structure
Aglandau	100-110%	100-110%	95-100%
Bouteillan	110%	110%	100%
Olivière	90-95%	90-95%	85-90%
Picholine	100-120%	95-110%	90-100%
Rougette de l'Ardèche	80-90%	90-100%	80-90%
Tanche	100%	95-100%	90%
Verdale de l'Hérault	110-120%	110%	110%